



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 28 mars 2017**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MORALES Roland ;

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;  
**C.C.L.L :** MAMET Gérard ;  
**C.C.V.M :** BERGER Joël ; MARCHAL François ;

**Secrétaire de séance :** BOUSSET Jean-Marc

**Procuration de vote :**

**Mandants :** FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;  
**Mandataires :** EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

**Objet :** Lancement d'une consultation et attribution des marches de traitement des déchets issus des déchetteries.

## **LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES.**

**Rapporteur** : Pascal DUCHEZEAU, Vice-Président.

Divers marchés de traitement des déchets arrivent à échéance au 31 décembre 2017 ; ils portent sur le traitement des déchets issus des déchetteries, leur transport, le traitement spécifique de certains DDS (amiante, batteries et huile végétale)

Le marché portant sur le traitement des DDS hors-REP arrive, lui, à échéance au 31 mars 2017 avec la possibilité de le prolonger un an, soit jusqu'au 31 mars 2018.

Par ailleurs, au regard des montants concernés, il s'avère nécessaire de lancer des consultations sur le traitement des déchets verts, depuis les déchetteries.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer une consultation unique et concomitante composée de plusieurs lots selon la procédure des appels d'offres ouverts, à bons de commande, sans minimum, ni maximum. Les marchés notifiés prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, excepté celui portant sur les DDS hors REP dont l'entrée en vigueur sera décalée au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Il est proposé de retenir une durée de ces marchés à deux ans, renouvelable deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard.

Le montant estimé de ce marché est de 2,2 M€, soit 8,8 M€ sur toute la période.

Ces marchés porteront sur des prestations de traitement des déchets : valorisation matière, énergétique, enfouissement, recyclage, ...

Les titulaires auront la responsabilité et la charge de venir chercher les déchets sur les déchetteries du SYBERT et de les transférer sur les sites de traitement agréés qu'ils auront précisés (centre de groupement intermédiaire ou directement unité de traitement), d'utiliser les bennes adéquates qu'ils auront mises à disposition sur les déchetteries du SYBERT.

Il est proposé de retenir la composition en lots suivantes :

- Lot 1 : traitement des déchets bois
- Lot 2 : traitement des gravats et des inertes
- Lot 3 : traitement des ferrailles
- Lot 4 : traitement des papiers/ cartons
- Lot 5 : traitement des encombrants valorisables à l'ITM
- Lot 6 : traitement des encombrants valorisables à l'Usine d'incinération
- Lot 7 : traitement des déchets amiante
- Lot 8 : traitement des déchets gérés en contenants spécifiques DDS hors REP
- Lot 9 : traitement huile végétale
- Lot 10 : traitement des batteries
- Lot 11 : broyage des déchets verts

- Lot 12: traitement des déchets verts en bennes
- Lot 13: traitement des déchets verts issus de broyage AMANCEY
- Lot 14: traitement des déchets verts issus de broyage ANDIERS
- Lot 15: traitement des déchets verts issus de broyage ARC ET SENANS
- Lot 16: traitement des déchets verts issus de broyage EPEUGNEY
- Lot 17: traitement des déchets verts issus de broyage LAVANS LES QUINGEY
- Lot 18: traitement des déchets verts issus de broyage SAINT VIT
- Lot 19: traitement des déchets verts issus de broyage THORAISE
- Lot 20: traitement des déchets verts issus de broyage TILLEROYES

- Montants estimatifs annuels de ces marchés :

- Lot 1 : 410 000 € HT,
- Lot 2 : 210 000 € HT,
- Lot 3 : 110 000 € HT,
- Lot 4 : 175 000 € HT,
- Lot 5 : 210 000 € HT
- Lot 6 : 115 000 € HT
- Lot 7 : 30 000 € HT
- Lot 8 : 95 000 € HT
- Lot 9 : 5 000 € HT
- Lot 10 : 5 000 € HT
- Lot 11: 280 000 € HT
- Lot 12 : 385 000€ HT
- Lot 13 : 6 000 € HT
- Lot 14 : 40 000 € HT
- Lot 15 : 6 000 € HT
- Lot 16 : 6 000 € HT
- Lot 17 : 7 000 € HT
- Lot 18 : 40 000 € HT
- Lot 19 : 25 000 € HT
- Lot 20 : 40 000 € HT

TOTAL estimation annuelle de la consultation : **2 200 000 € HT.**

**A l'unanimité, le Comité Syndical est invité à se prononcer favorablement sur :**

- les termes de la consultation à lancer, à savoir le traitement des déchets issus des déchetteries, sur 1 an renouvelable 2 fois, sur 20 lots techniques, selon la procédure de marchés publics de l'appel d'offre ouvert
- l'autorisation à donner à Mme la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces marchés, après attribution par la CAO.

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité